



L'ABC des écoliers

2026 – 2027



Etablissement scolaire de Treyvaux

Petite école	026 552 52 31
Grande école	026 552 52 32

Guide complet et mises à jour sur www.ecoledetreyvaux.ch

TABLE DES MATIERES

1. Introduction.....	2
2. Calendrier scolaire.....	4
2.1. Année 2026–2027	4
2.2. Calendriers scolaires pour les années suivantes	4
3. Coordonnées.....	5
3.1. Coordonnées des enseignants et répartition des classes	5
3.2. Bâtiments scolaires	5
3.3. Autres coordonnées	5
3.4. Direction de l'école	6
3.5. Inspection des écoles	6
3.6. Conseil communal.....	6
3.7. Conseil des parents.....	6
4. Horaires.....	7
4.1. Horaire hebdomadaire 1 ^H et 2 ^H	7
4.2. Horaire hebdomadaire 3 ^H à 8 ^H	8
4.3. Alternance	8
4.4. Horaire AC Activités Créatrices et CM Corps et Mouvement.....	10
4.5. Accueil extrascolaire.....	11
5. Ski	11
6. Camp vert.....	11
7. Piscine.....	12
8. Absences et demandes de congé (RLS art. 37 à 40).....	13
9. Prévention	15
10. Sécurité sur la route.....	17
11. Santé.....	23
12. Interventions en classe	25
13. Matériel pour la rentrée scolaire	25
14. Informations diverses.....	26

1. Introduction

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous remettre un bulletin d'informations valable pour l'année scolaire 2026-2027.

Cette brochure contient des informations qui vous seront utiles tout au long de l'année.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de l'école : www.ecoledetreyvaux.ch

Des informations sur l'accueil extrascolaire se trouvent sur le site de la Commune : www.treyvaux.ch

Nous vous souhaitons de très belles vacances.

La directrice d'établissement, les enseignants et le conseil des parents

Rentrée scolaire

jeudi 27 août 2026

08h00 pour tous

sauf pour les 1^H à 13h30



2. Calendrier scolaire

2.1. Année 2026–2027



Reprise	27 août 2026
Vacances d'automne	du 12 octobre 2026 au 23 octobre 2026
Toussaint	1 ^{er} novembre 2026
Immaculée Conception	8 décembre 2026
Vacances de Noël	du 21 décembre 2026 au 1 janvier 2027
Vacances de Carnaval	du 8 février 2027 au 12 février 2027
Vacances de Pâques	du 26 mars 2027 au 9 avril 2027
1^{er} mai	1 ^{er} mai 2027
Ascension et pont	6 et 7 mai 2027
Lundi de Pentecôte	17 mai 2027
Fête-Dieu et pont	27 et 28 mai 2027
Dernier jour d'école	9 juillet 2027
Vacances d'été	du 12 juillet 2027 au 25 août 2027

jours de congé

2026		Août		August		
Lu	Mo	3	10	17	24	31
Ma	Di	4	11	18	25	
Me	Mi	5	12	19	26	
Je	Do	6	13	20	27	
Ve	Fr	7	14	21	28	

2026		Septembre		September		
Lu	Mo		7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	
Ve	Fr	4	11	18	25	

2026		Octobre		Oktober		
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

2026		Novembre		November		
Lu	Mo	2	9	16	23	30
Ma	Di	3	10	17	24	
Me	Mi	4	11	18	25	
Je	Do	5	12	19	26	
Ve	Fr	6	13	20	27	

2026		Décembre		Dezember		
Lu	Mo		7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	31
Ve	Fr	4	11	18	25	

2027		Janvier		Januar		
Lu	Mo		4	11	18	25
Ma	Di		5	12	19	26
Me	Mi		6	13	20	27
Je	Do		7	14	21	28
Ve	Fr	1	8	15	22	29

2027		Février		Februar		
Lu	Mo	1	8	15	22	
Ma	Di	2	9	16	23	
Me	Mi	3	10	17	24	
Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	5	12	19	26	

2027		Mars		März		
Lu	Mo	1	8	15	22	29
Ma	Di	2	9	16	23	30
Me	Mi	3	10	17	24	31
Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	5	12	19	26	

2027		Avril		April		
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

2027		Mai		Mai		
Lu	Mo	3	10	17	24	31
Ma	Di	4	11	18	25	
Me	Mi	5	12	19	26	
Je	Do	6	13	20	27	
Ve	Fr	7	14	21	28	

2027		Juin		Juni		
Lu	Mo		7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	
Ve	Fr	4	11	18	25	

2027		Juillet		Juli		
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

Source : www.fr.ch/dics/fr/pub/formation/calendriers_scolaires.htm

2.2. Calendriers scolaires pour les années suivantes :

www.ecoledetreyvaux.ch

3. Coordonnées

3.1. Coordonnées des enseignants et répartition des classes

1 ^H -2 ^{HA}	Camille Brodard et Delphine Droux	
1 ^H -2 ^{HB}	Nadine Brasey et Pascale Bugnon	
1 ^H -2 ^{HC}	Audrey Pauli	
3 ^H	Jocelyne Currat et Emmanuelle Maillard	
4 ^H	Jocelyne Currat et Murielle Sturny	
5 ^H	Christine Collomb Rigolet et Julien Mollard	
5-6 ^H	Céline Dey et Lise Leibzig	
6 ^H	Martine Dafflon et Julien Mollard	
7 ^H	Cédric Villos	
8 ^H	Coraline Cotting	
Enseignement spécialisé	Aline Baeriswyl et Alice Medolago	
Français Langue Seconde	Carine Vonlanthen	
Activités créatrices	Rachel Bongard Anne Vonlanthen	3-4 ^H 5-6-7-8 ^H
Travailleuse sociale en milieu scolaire	Pauline Peiry	

3.2. Bâtiments scolaires

Petite Ecole		Grande Ecole	
Le Pré de la Maison 15	026 552 52 31	Route du Pratzey 11	026 552 52 32
Adresse postale : Ecole primaire de Treyvaux, Route d'Arconciel 3, 1733 Treyvaux			

3.3. Autres coordonnées

Services auxiliaires (assurés par Flos Carmeli)

Secrétariat : 026 484 87 87

Services de logopédie, psychologie, psychomotricité

Coordonnées des thérapeutes, voir sous : www.flos-carmeli.ch

3.4. Direction de l'école

Joëlle Quartenoud 026 552 52 30

Directrice d'établissement, Route d'Arconciel 3, 1733 Treyvaux

Le bureau de la direction se trouve dans le bâtiment de la grande école, au 1^{er} étage.

3.5. Inspection des écoles

Marc Luisoni 026 305 73 81

Inspecteur scolaire, Route André Piller 21, 1762 Givisiez

3.6. Conseil communal

Myriam Biolley 026 552 52 33

Conseillère communale, responsable de l'enseignement, de la formation, de la bibliothèque et des affaires sociales

3.7. Conseil des parents

Myriam Biolley, présidente

Philippe Andrey, vice-président

Jessica Bürckel, secrétaire

Joël Volet, caissier

Rachel Andrey, membre

Laura Brodard, membre

Nicole Garraux, membre

Joëlle Quartenoud, directrice d'établissement

un.e enseignant.e, représentant.e du corps enseignant

conseildesparentstreyvaux@gmail.com

Rôle du conseil des parents (RLS art. 58)

Le conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et la commune. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle.

Le conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

4. Horaires

L'horaire est identique pour tous les élèves de 1^H à 8^H

Matin 08h00 - 11h40

Après-midi 13h30 - 15h10

L'école commence à 8h00 et à 13h30, mais les enfants entrent dans les bâtiments à 7h55 et 13h25 environ. Il est donc conseillé d'amener votre enfant quelques minutes en avance.

Dès la 2^H, afin de favoriser l'autonomie de vos enfants ainsi que l'organisation aux abords de l'école, nous vous demandons de laisser votre enfant dans la cour sous la surveillance de l'enseignant (dès 07h50 et dès 13h20).

4.1. Horaire hebdomadaire 1^H et 2^H

Pour les élèves de 1^H

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00 09h40	école	congé	école	congé	école
RECREATION					
10h00 11h40	école	congé	école	congé	école
Pause de midi					
13h30 15h10	congé	congé	congé	école	congé

Pour les élèves de 2^H

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00 09h40	école	école	congé	école	école
RECREATION					
10h00 11h40	école	école	congé	école	école
Pause de midi					
13h30 15h10	école	école	congé	congé	école

Le lundi matin et le vendredi matin, les élèves de 1^H sont en classe avec les élèves de 2^H.

Afin de permettre une rentrée scolaire en douceur pour nos plus jeunes élèves, l'horaire va être adapté durant les 2 premières journées d'école. Attention, ce changement de jour ne concerne que les élèves de 1-2^H. La semaine suivante, l'horaire reprend normalement.

	Matin	Après-midi
Jeudi 27 août	2 ^H	1 ^H
Vendredi 28 août	1 ^H	2 ^H
Les élèves de 2^H auront donc exceptionnellement congé le vendredi matin 28 août.		

4.2. Horaire hebdomadaire 3^H à 8^H

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00 09h40	école	école Alternance 3 ^H	école	école Alternance 3 ^H	école
RECREATION					
10h00 11h40	école	école Alternance 3 ^H	école	école Alternance 3 ^H	école
Pause de midi					
13h30 15h10	école	école Alternance 4 ^H	congé	école Alternance 4 ^H	école

4.3. Alternance

Une alternance est mise en place pour les élèves de 3^H et de 4^H.

En plus du mercredi après-midi, les demi-jours de congé hebdomadaire seront les suivants :

- **pour les élèves de 3^H** : mardi matin **ou** jeudi matin
- **pour les élèves de 4^H** : mardi après-midi **ou** jeudi après-midi

Une liste est transmise aux parents. **Les demandes** pour l'année scolaire 2027-2028 peuvent être envoyées à la direction d'établissement par mail **jusqu'au 31 mars 2027**.

Le 27 août, jour de la rentrée scolaire, **tous les élèves ont l'école.**

Lorsqu'une semaine comprend un jour férié ou un jour de congé, la **planification hebdomadaire de l'alternance est maintenue.**

En cas de sorties scolaires spéciales, l'alternance peut **exceptionnellement** être modifiée.



4.4. AC (Activités créatrices) - CM (Corps et Mouvement)

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	AC	CM	AC	CM	AC	CM	AC	CM	AC	CM
08.00 – 08.50	4 ^H		6 ^H			6 ^H		5 ^H	8 ^H	4 ^H
08.50 – 09.40	4 ^H	5 ^H	6 ^H			8 ^H		5 ^H	8 ^H	4 ^H
10.00 – 10.50	3 ^H	5-6 ^H	5 ^H	2 ^H ABC		1 ^H ABC		7 ^H	8 ^H	3 ^H
10.50 – 11.40	3 ^H	5-6 ^H	5 ^H	2 ^H ABC		1 ^H ABC		4 ^H	7 ^H	5-6 ^H
13.30 – 14.20		8 ^H	5-6 ^H	7 ^H				3 ^H	7 ^H	6 ^H
14.20 – 15.10		8 ^H	5-6 ^H	7 ^H				3 ^H	7 ^H	6 ^H

Ecole primaire

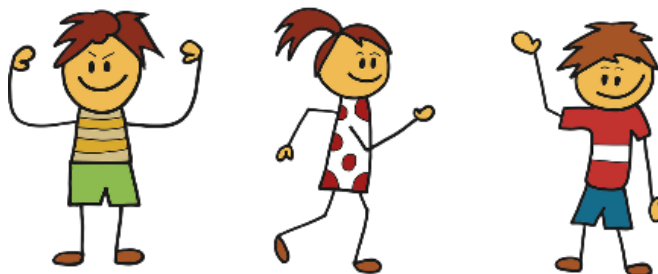


Pour les activités physiques, les élèves prendront dans un sac leur tenue de sport ainsi que des baskets pour **l'intérieur** (Attention ! Certaines semelles laissent des traces sur le sol). Les élèves ayant de longs cheveux sont priés de les attacher.

Il est nécessaire de prévoir les affaires pour la douche, qui est obligatoire, sauf avis médical ou excuse écrite signée des parents.

1-2^H

Les élèves porteront déjà leur tenue de sport pour venir à l'école. Les élèves de 1-2^H ne se douchent pas.



4.5. Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire est installé dans les locaux du bâtiment de la Treyjoyeuse, entre la petite et la grande école, à l'adresse Le Pré de la Maison 11, dans un environnement agréable et chaleureux.

Les enfants du cercle scolaire de Treyvaux sont accueillis dans un cadre de qualité, en dehors des heures de classe et durant les alternances.

Les formulaires d'inscription, les règlements ainsi que les tarifs sont à disposition au bureau communal ou sur le site de la commune de Treyvaux www.treyvaux.ch (onglet Accueil extrascolaire).

Téléphone : 026 552 52 38



5. Ski

Dès la 3^H, chaque enseignant.e primaire peut organiser des journées ou demi-journées de ski à la Berra (gratuit pour les élèves), en fonction des conditions, des possibilités de **transport et d'encadrement**. MERCI aux parents pour leur aide et leur disponibilité !

Les enfants qui ne peuvent pas skier (blessure) n'ont pas congé : ils sont généralement placés dans une autre classe de l'école.

En fin d'année scolaire, les élèves de 4^H reçoivent gratuitement un abonnement été/hiver pour les stations fribourgeoises. L'abonnement est valable durant la 5^H.

Le camp de ski aura lieu à Vercorin du 15 au 19 mars 2027.

6. Camp vert 2-3-4^H

Le camp vert aura lieu à Charmey du 26 au 28 avril 2027.

7. Piscine

Les élèves de 1-2-3-4-5-6-7-8^H profiteront de dix cours de piscine qui auront lieu à la piscine de Marly, selon les horaires suivants :

Le lundi après-midi de 13h45 à 14h30 pour les classes 2^H, 3^H, 4^H, 6^H, 7^H, 8^H

Le jeudi après-midi de 13h45 à 14h30 pour les classes 1^H, 5^H, 5-6^H

6 ^H	4 ^H et 8 ^H	3 ^H et 5 ^H	2 ^H et 5-6 ^H	1 ^H et 7 ^H
31.08.2026	30.11.2026	03.12.2026	08.03.2027	11.03.2027
07.09.2026	07.12.2026	10.12.2026	15.03.2027	18.03.2027
14.09.2026	14.12.2026	17.12.2026	22.03.2027	25.03.2027
21.09.2026	04.01.2027	07.01.2027	12.04.2027	15.04.2027
28.09.2026	11.01.2027	14.01.2027	19.04.2027	22.04.2027
05.10.2026	18.01.2027	21.01.2027	26.04.2027	29.04.2027
26.10.2026	25.01.2027	28.01.2027	03.05.2027	13.05.2027
02.11.2026	01.02.2027	04.02.2027	10.05.2027	20.05.2027
09.11.2026	15.02.2027	18.02.2027	24.05.2027	27.05.2027
16.11.2026	22.02.2027	25.02.2027	31.05.2027	03.06.2027

Selon décision du Conseil communal, les transports se feront par le biais de bus loués. **Le départ est à 13h15 de la place du village de Treyvaux** et le retour à 15h10 au même endroit.

Consignes pour les cours de natation :

- Pour les filles : un costume de bain « une pièce »
- Pour les garçons : un slip de bain ou un boxer (le short de plage est interdit)
- Bonnet de bain obligatoire pour tous (en silicone, taille adulte)
- Oter les bijoux et les montres
- Attention à soigner les verrues plantaires et les molluscums avant la reprise des cours de natation
- Il est demandé de ne pas donner de nourriture aux enfants, ni d'argent de poche. Si souhaité, l'enfant peut prendre une gourde d'eau.



8. Absences et demandes de congé (RLS art. 37 à 40)

Jours Joker

Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours Joker) sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1. *Les jours Joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.*
2. *En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour Joker ne peut pas être pris.*
3. *Les jours Joker peuvent être cumulés. Les jours Joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.*
4. *En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours Joker.*
5. *Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour Joker au moins une semaine à l'avance.*
6. *Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.*

Conformément à l'alinéa 2, si nécessaire, la direction d'établissement vous précisera les dates spécifiques qui ne pourront pas faire l'objet d'une demande de congé. Les jours Joker pourront être annoncés par Klapp dès la rentrée. Pour rappel, si les parents ne sont pas contactés par la direction, le jour Joker est accepté.

Votre enfant est malade :

Utiliser le canal « Absences » de Klapp ou appeler **le numéro de l'école**.

Votre enfant a un rendez-vous chez le médecin, dentiste ou autre :

Utiliser le canal « Absences » de Klapp. L'absence de votre enfant ne devrait durer que le temps du trajet et le temps du rendez-vous.

Votre enfant n'est pas en classe et il est 08h10 ou 13h40 :

L'enseignant.e cherche à vous atteindre pour connaître le motif de l'absence. En cas de non-réponse, il.elle s'adresse à la direction d'établissement qui prend la suite des recherches. Si elle n'obtient pas de résultat, elle s'adresse à la

Police cantonale qui prend le relais. Les frais éventuels sont à la charge des parents.

Votre enfant est malade plus de 4 jours :

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un certificat médical adressé à la direction d'établissement, dès qu'elle dépasse quatre jours de classe consécutifs, week-ends et jours fériés non compris, ou en cas d'absences répétées.

Votre enfant doit être dispensé d'éducation physique (par exemple):

La demande de dispense d'un cours particulier ou d'une activité scolaire est accompagnée d'un certificat médical si elle est motivée par des raisons de santé.

NOTA BENE :

D'autres justifications écrites peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Absence illégitime et arrivées tardives

Lorsqu'une absence illégitime ou des arrivées tardives et répétées d'un ou d'une élève sont dues au fait des parents ou lorsqu'un congé a été obtenu sur la base de fausses déclarations, la direction d'établissement dénonce les parents à la préfecture.

Vous souhaitez obtenir un congé spécial :

Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) un événement familial important
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.

La demande de congé est présentée **par écrit suffisamment à l'avance**, dès que le motif est connu, à la direction d'établissement, en utilisant le formulaire adéquat sur le site : <https://ecoledetreyvaux.ch>. Elle est motivée, le cas échéant, par une pièce justificative, et signée des parents.

La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et au cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissements est exigée.

La décision est communiquée aux parents par écrit.

Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

La Direction de la Formation et des Affaires Culturelles est compétente pour décider des congés de quatre semaines et plus.

Nous rappelons que les parents sont tenus de prendre leurs dispositions pour respecter le temps d'école.

En cas de questions concernant les demandes de congés, merci de contacter la directrice d'établissement.



9. Prévention

Remarque à l'attention des parents de la Petite Ecole

Dès la 2^H, les parents sont invités à laisser leur enfant seul dans la cour. Une enseignante surveille la cour 10 minutes avant le début de l'école.

Si vous souhaitez transmettre ou demander une information aux enseignantes, vous pouvez toujours aller vers elles.

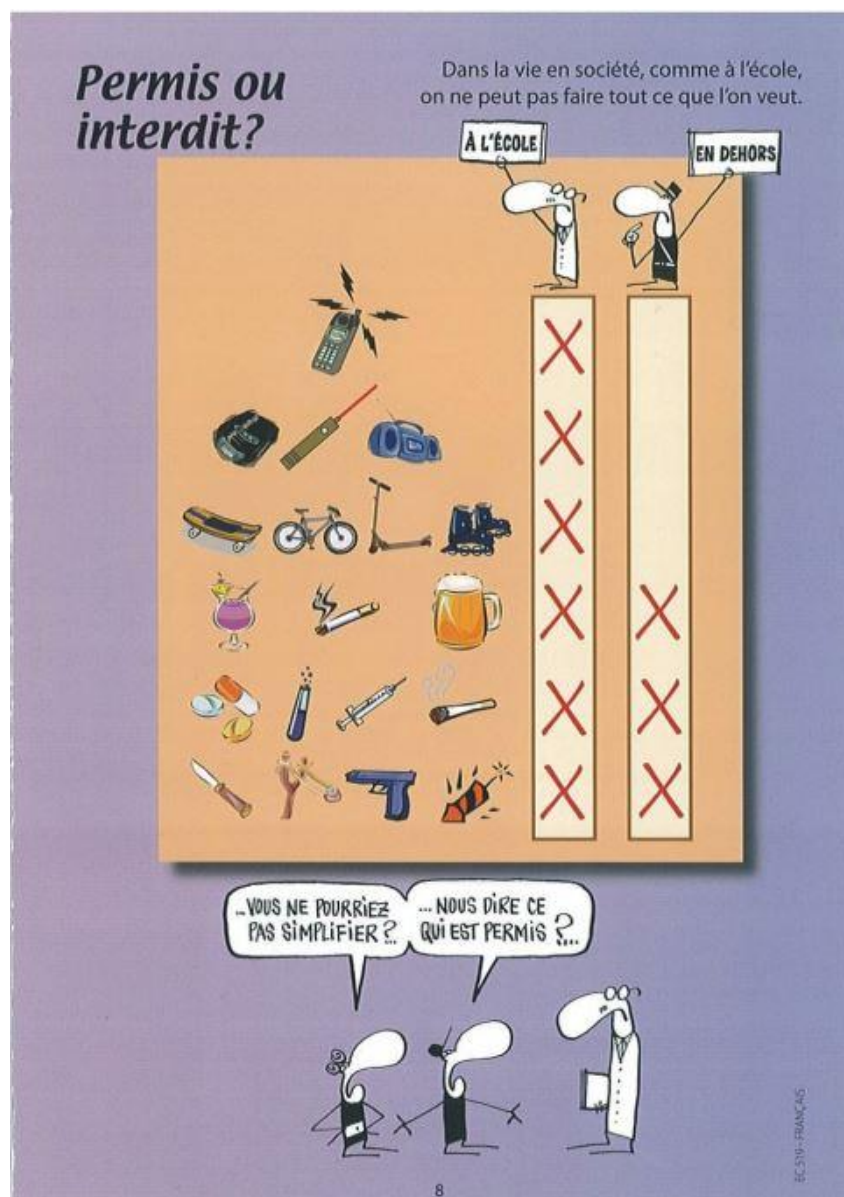
Merci de transmettre **également** cette information aux autres personnes qui s'occupent de ce trajet (grands-parents, maman de jour, ...).



Prévention de la brigade des Mineurs

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7^H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci, responsabilité de chacun et nécessité de s'y conformer.



Les intervenants de la Brigade des mineurs démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme (www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm).

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

Nous tenons à vous rappeler que l'utilisation des moyens de communication modernes comporte des dangers. En plus de la prévention faite lors des passages de la Brigade des mineurs en classe, nous remercions les parents de poursuivre ce discours et de veiller à cadrer l'utilisation de ces nouvelles technologies.

Le téléphone portable est interdit à l'école pour tous les élèves quel que soit leur âge.

10. Sécurité sur la route

A chaque rentrée scolaire, le BPA fait une campagne de prévention des accidents.

Nous vous rappelons que les enfants sont sous votre responsabilité sur le chemin de l'école.

Quelques mesures ont été prises pour que les enfants puissent être en sécurité au bord des routes.

Tous les trajets vers la petite et la grande école se font avec l'accompagnement d'un adulte (déplacements vers la salle de thérapie ou vers les salles de gym).

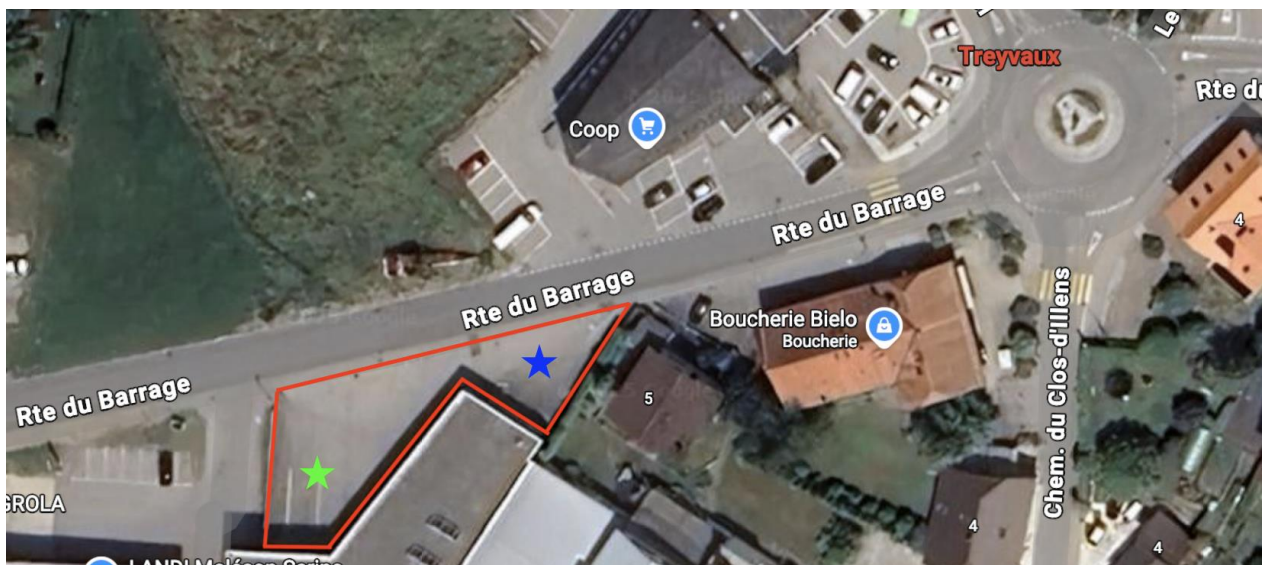
Place de rassemblement pour les sorties :

Les rendez-vous pour les sorties (hormis la piscine) se feront, dès la rentrée et jusqu'à nouvel avis, sur la place de l'ancienne usine Favorol Papaux SA, Route du Barrage à côté du Landi (plan ci-dessous).

Les parents qui véhiculent les enfants peuvent venir sur la place et stationner jusqu'au départ de la classe (étoile verte).

Tous les élèves attendent leurs enseignant.e.s regroupés vers le haut de la place (étoile bleue).

Seuls les voitures/véhicules assurant les transports sont autorisés sur la place de l'ancienne usine. Les élèves sont accompagnés à pied jusqu'à cette place.



Mesures à prendre :

- Vous déposez vos enfants uniquement sur la place du village et non sur le bas du chemin de la petite école ou dans la cour de la grande école.
- Les élèves **arrivent au plus tôt 15 minutes avant l'heure du début** de la classe et n'attendent pas sur les trottoirs.
- Le stationnement hors des cases, sur la place de parc au centre du village, ainsi que sur les espaces piétonniers, est interdit. De plus, les places de parc de la Croix-Blanche sont privées et réservées à la clientèle du restaurant. Veuillez transmettre ces informations à toutes les personnes qui véhiculent vos enfants.

Suggestions :

- Dans la mesure du possible, laissez vos enfants faire le trajet de l'école à pied.
- Si vous le désirez, pour plus de sécurité, organisez les trajets par quartier.
- La police cantonale, par sa section éducation routière, est disposée à vous informer sur la possibilité de mettre en place un système appelé « Pédibus ».

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons bonne route.

POLICE CANTONALE

Section éducation routière
1763 Granges-Paccot
Tél. : 026 305 20 30

Les élèves de la 1^H à la 3^H recevront un triangle ou un gilet de la prévention routière qu'ils devront porter **tous les jours** sur le chemin d'école. Pour information, les enfants doivent garder le même matériel durant 2 ans.

Nous vous rendons attentifs au fait que les parents sont responsables de la sécurité de leurs enfants sur le chemin de l'école.

PEDIBUS

Trouve ta ligne et rends-toi à pied à l'école en groupe!

Le Pedibus est une initiative solidaire où les enfants se rendent à l'école à pied, ensemble et en sécurité, sous la conduite d'un adulte. Sans contrainte et adaptable, le Pedibus s'adapte aux rythmes de vie des familles.

Pourquoi choisir le Pedibus ?

- **Pour la sécurité**
les trajets sont encadrés par des adultes et effectués en groupe.
- **Pour les familles**
une organisation partagée qui facilite le quotidien, permet de gagner du temps et réduit les trajets grâce au partage des déplacements.
- **Pour les enfants**
ils bougent, prennent l'air et arrivent à l'école plus concentrés et disponibles pour apprendre.
- **Pour l'environnement**
moins de voitures autour des écoles, donc moins de pollution et de trafic et plus de sécurité.
- **Pour la cohésion sociale**
un moment d'échange et de convivialité entre enfants, parents et voisin-es.



Photo : Pernette Emery

Créez ou rejoignez une ligne Pedibus : simple, rapide et ouvert à tous et toutes !

1. Trouvez d'autres familles de votre quartier ou rejoignez une ligne existante sur pedibus.ch.
Dès deux familles, une ligne Pedibus peut être créée.
2. Organisez ensemble le parcours et les horaires selon vos besoins.
3. Partagez les trajets entre les familles et les adultes volontaires pour accompagner les enfants.

Besoin d'aide ? La coordination vous aide à trouver le meilleur trajet et à constituer le groupe nécessaire !

→ fribourg@pedibus.ch

Prochaines dates

SA 30 mai
lancement de la publication
Les Pedirêves de Nine, Bibliothèque
Memo, Fribourg
VE 18 septembre
Journée internationale à pied à l'école



Coordination Pedibus Fribourg
fribourg@pedibus.ch - 076 430 05 58 - www.pedibus.ch

La mobilité
d'avenir



NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Journée internationale à pied à l'école 2026



Un pas dans la nature

Aller à pied à l'école te permet d'aller à la rencontre de la nature qui t'entoure. Fleurs, arbres, insectes : la vie se glisse partout, même en ville !

Ouvre les yeux et observe la diversité des animaux et des plantes sur ton chemin. La nature t'accompagne à chaque pas. En allant à pied ou à vélo à l'école, tu en prends soin en respectant ton environnement.

Le 18 septembre et tous les autres jours : rejoins le mouvement ! Choisis la marche ou le vélo pour aller à l'école.

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : **S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER.**

A vélo

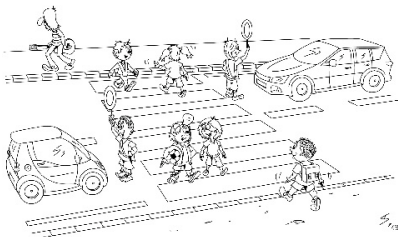
Ce n'est qu'en 6^H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.
Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
☎ +41 26 305 20 30
🌐 www.policefr.ch

Etat : mai 2021

11. Santé

Maladie et accidents

Nous vous informons que le corps enseignant ne donne pas de médicaments aux élèves.

Les parents sont responsables d'avertir les enseignants et la direction d'établissement si l'enfant souffre d'allergies ou de maladies et s'il doit prendre un médicament indispensable durant le temps de classe. Cela concerne uniquement des cas sévères.

Nous vous rappelons aussi que les parents doivent être joignables ou s'organiser afin qu'une personne de référence soit atteignable en cas d'urgence, si l'enfant se sent mal, en cas d'accident, de blessures ou autres.

Bilan de santé préscolaire obligatoire

Pour rappel et selon le courrier reçu du Service du médecin cantonal, les parents des élèves de 1^H sont priés de faire parvenir le coupon signé par le pédiatre ou le médecin de famille d'ici le 30 septembre 2026 à l'administration communale.

Numéros utiles :

Drs Julien Sibour et Marie Pierre	026 413 01 33
Clinique dentaire scolaire	026 305 86 94
Clinique orthodontique scolaire	026 305 98 00
Planning familial (visite en 2 ^H et 6 ^H)	026 305 29 55

Chaperon Rouge (Croix-Rouge – Service de garde d'enfants à domicile)

Si l'enfant est malade ou si le parent est malade

026 347 39 49 (lu au ve 7h30-11h30) - 076 347 39 49 (dim au je 20h-21h)

Contrôle dentaire :

Le contrôle se fera à Treyvaux le 6 novembre 2026 et les soins à Fribourg. Les élèves qui consultent un dentiste privé sont priés **d'amener une attestation à leur enseignant.e le 1^{er} jour de la rentrée scolaire, soit le 27 août 2026.** Cette attestation est valable pour toute l'année scolaire. Après cette date, les parents sont responsables d'envoyer les attestations au dentiste scolaire.

Frais de traitements dentaires scolaires

Un règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires a été adopté lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2019. Les parents pourront, durant la scolarité obligatoire de leur enfant, bénéficier d'une aide financière selon un barème de réduction.

Le formulaire de demande d'aide sera à votre disposition au Secrétariat communal ou sur le site internet de la Commune : www.treyvaux.ch

Le service dentaire scolaire du canton de Fribourg a pour but d'aider les enfants à avoir une bonne santé bucco-dentaire. Pour cela, chaque année, une équipe composée d'un médecin-dentiste et d'une assistante dentaire contrôle les enfants qui ne sont pas suivis par un médecin-dentiste privé. Les enfants sont contrôlés et soignés par le médecin-dentiste.

Même en dehors des contrôles par classe et/ou par village, le cabinet dentaire scolaire reste accessible et joignable toute l'année (soins, urgences, douleurs, accidents, questions diverses...). Les parents ne doivent pas hésiter à contacter le cabinet dentaire scolaire en cas de besoin.

Les coordonnées sont les suivantes :

Clinique dentaire scolaire, Bd de Pérolles 23, 1700 Fribourg
Tél. 026 305 86 94

Contrôle des poux

Nous sommes régulièrement confrontés à des problèmes de poux dans les écoles. Les lentes se retrouvent le plus souvent sur la nuque, derrière les oreilles et au sommet de la tête. Si vous découvrez des poux ou des lentes, nous vous remercions d'informer immédiatement l'enseignant.e. Il est indispensable d'appliquer un traitement anti-poux que vous conseillera votre pharmacien.

Lorsque de telles situations se présenteront, vous recevrez une information vous demandant de vérifier la tête de votre enfant.

Merci de contribuer à l'éradication de ces poux par un traitement efficace.

12. Interventions en classe

Information sexuelle

2^H + 6^H + 8^H (les parents reçoivent une information)

Prophylaxie dentaire

En principe chaque année et dans chaque classe

Protection feu et incendie

La direction d'établissement, en collaboration avec les pompiers, organise généralement chaque année un exercice incendie pour apprendre aux enfants et aux enseignants à réagir correctement. Pour le bien des enfants, les pompiers viennent au préalable se présenter et expliquer leur travail aux élèves de 1^H.

13. Matériel pour la rentrée scolaire

Matériel de base* pour les élèves de 3^H à 8^H à prendre de la maison

- 1 paire de chaussons
- 1 paire de basket pour la gymnastique (qui ne marquent pas le sol). Votre enfant les prendra dans son sac pour cette leçon
- 1 tablier à manches longues pour la peinture
- 1 sac d'école
- 1 boîte de kleenex
- 1 banane pour les élèves de 5-6^H, 6^H, 7^H et 8^H



Merci de prévoir un sac à dos adapté pour les sorties (forêt, course d'école,...)

Merci d'écrire le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires et de veiller à les renouveler si nécessaire.

Matériel de base* pour les élèves de 1-2^H à prendre de la maison

- 1 paire de chaussons qui tiennent bien aux pieds
- 1 paire de basket pour la gymnastique (qui ne marquent pas le sol). Votre enfant les prendra dans son sac pour cette leçon
- 1 paire de ballerines souples et antidérapantes (qui resteront à l'école pour la rythmique)
- 1 boîte de kleenex
- 1 sac de format moyen pour y glisser une récréation, un pull, une jaquette
- 1 tablier pour la peinture, en tissu



Merci de prévoir un sac à dos adapté pour les sorties (forêt, course d'école,...)

*Un complément de matériel peut être demandé par les enseignants.

MATERIEL

En cas de détérioration, tout matériel scolaire fourni par la commune sera facturé aux parents.

14. Informations diverses

Assurances

L'élève n'étant pas assuré par l'école publique, il doit être au bénéfice d'une assurance maladie et accident dans le cadre familial.

Clôture scolaire : jeudi 8 juillet 2027

ADRESSES UTILES

Site internet de l'école www.ecoledetreyvaux.ch
Merci de vérifier régulièrement si des changements ont lieu.

Responsable catéchistes catholiques : Joumana Al Semaani
079 528 77 20

Organisation catéchisme réformé : Secrétariat paroissial
Rue des Ecoles 1, 1700 Fribourg
026 309 24 90
freiburg@fr.ref.ch

Administration communale 026 552 52 20

Commune de Treyvaux www.treyvaux.ch

Bibliothèque scolaire de TREYVAUX

Des informations suivront ultérieurement.

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Lè Grijon (chœur d'enfants)	Carole Gobet Papaux	079 366 98 75
Pop Corn - Arbanel (théâtre)	Arthur Müller	078 834 59 95
Sté de Musique	Florian Bergmann	079 669 45 50
Ski-Club	Sofia Gaillard	079 742 71 44
Sté Gym La Combert	Natacha Kolly	079 283 06 73
VBC Smile (volley)	Caroline Egger	079 931 78 46
Football-Club La Combert	Mathieu Snga	079 503 07 57